

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 954 délégrant M. Perianayagassamy (Pierre), dans les fonctions d'ordonnateur du budget du service local et budgets annexes de la Côte française des Somalis.

n° 954

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 septembre 1950

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1950

Date du numéro
30 septembre 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'article 104 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le départ en congé de M. le secrétaire général,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Perianayagassamy (Pierre), chef du service des finances, est délégué dans les fonctions d'ordonnateur du budget du service local et des budgets annexes de la Côte française des Somalis.

Art. 2

Le présent arrêté, qui aura effet pour compter du 28 septembre 1950, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.,

Le Gouverneur, N. SADOUL.